



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations de Taïx, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 44 (du début au point 2.1) et 45 (du point 2.2 à la fin)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de MANUEL Christian), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), MILESI Marie, MUNOZ Sonia (à partir du point 2.2), NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir de CARMES Monique), SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 11 (du début au point 2.1) et 10 (du point 2.2 à la fin)

BALARAN Jean-Marc, BARBE Christian, CARMES Monique (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), MANUEL Christian (pouvoir à COURVEILLE Martine), MUNOZ Sonia (jusqu'au point 2.1), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SIBRA Jean-Michel (pouvoir à MERCIER Roland), SOURDIN Anne, TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 28			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	45	Voix délibératives	48
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	45

**DELIBERATION N° 2026/02/19-5.6 :
VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZA DE LA CROIX DE MILLE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE DELISLE TP**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°04/07/2024-9.2 bis
suite à une évolution dans le projet de l'entreprise**

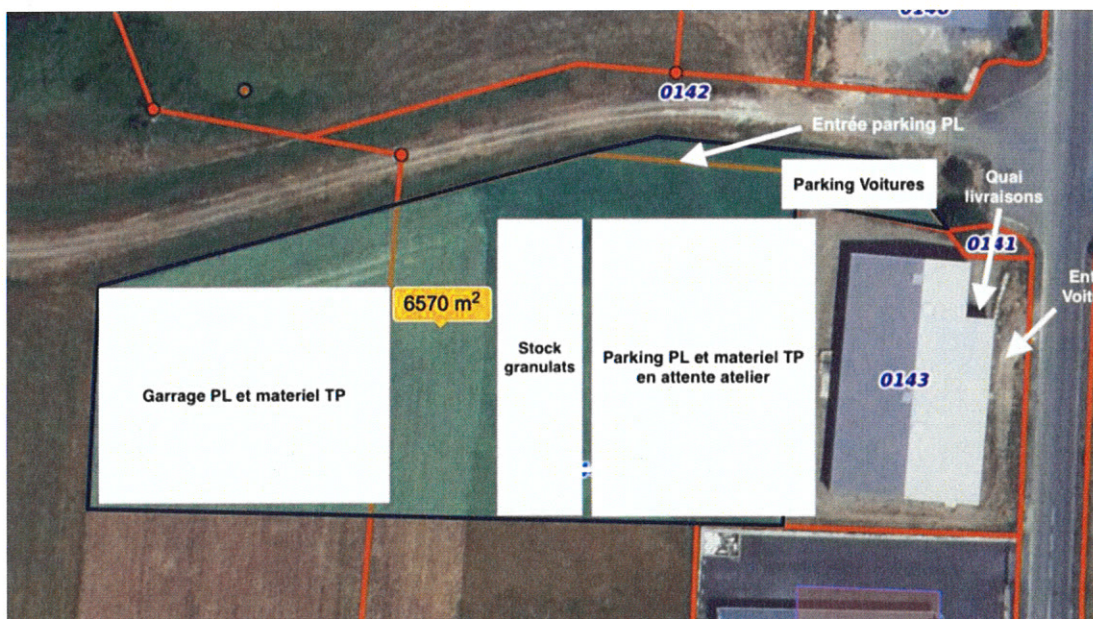
Créée en 2013, la société **Delisle TP**, constituée sous forme de SARL, exerce une activité de travaux publics et s'est rapidement spécialisée dans les travaux ferroviaires. Son activité se répartit équitablement entre des chantiers régionaux et nationaux, représentant chacun 50 % de son chiffre d'affaires. L'entreprise dispose d'engins spécifiques adaptés aux interventions sur voies ferrées et bénéficie d'un agrément délivré par la SNCF. Elle emploie actuellement 17 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2023.

En 2020, une seconde société a été créée sous forme de SAS, spécialisée dans le transport routier d'engins hors gabarit ainsi que dans le transport en convois exceptionnels. En complément, cette entreprise assure également le transport de granulats en vrac. Sa clientèle est exclusivement professionnelle et principalement issue des secteurs des travaux publics, du génie civil et du bâtiment. Cette structure compte aujourd'hui 8 salariés et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros.

À ce jour, les terrains actuellement occupés à Gaulène ne permettent plus d'accompagner le développement et la croissance de ces activités. Le site de la Croix de Mille présente, à ce titre, une accessibilité particulièrement adaptée aux activités de transport et de travaux ferroviaires.

Par ailleurs, Sylvain Delisle souhaite développer, en complément de ses activités actuelles, une activité de vente de sables et de granulats à destination des particuliers et des professionnels locaux.

Après une première étude d'implantation sur la ZA Croix de Mille en 2024, sur un terrain à côté de la crèche intercommunale, le projet a évolué grâce à l'opportunité de la vente du bâtiment de l'entreprise NIDART sur la parcelle ZD0143. L'entreprise Delisle a présenté une offre pour l'achat de ce bâtiment, ce qui lui permettra de bénéficier directement d'un espace couvert et fermé d'environ 1000 m² pour ses bureaux, ateliers et espaces de stockage. Sylvain Delisle a sollicité la communauté de communes pour acheter un terrain d'environ 6 570 m² derrière le bâtiment, sur la parcelle ZD0144, afin de constituer un projet comme suit :



La négociation du terrain a abouti à un tarif de 13,50 euros HT du m², correspondant au prix appliqué à la dernière vente de terrain conclue

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la cession d'une surface d'environ 6 570 m² sur l'emprise foncière de la parcelle ZD0144 sur la ZA de la Croix de Mille, suivant délimitation parcellaire définie par bornage, au prix de 13,50 € HT le m² au profit de Monsieur Sylvain Delisle ou de la société constituée pour cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux opérations de bornage et de division parcellaire.

Fait et délibéré le 19 février 2026.

**Le Président,
Didier SOMEN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOUSQUET**



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-200040905-20260219-190226_5_6-DE

